

forme de gouvernement, qui veut que ceux qui prennent part aux délibérations parlementaires soient censés représenter la population et avoir l'appui d'une circonscription dont ils se font les champions, le premier personnage choisi comme chef, le très honorable Arthur Meighen, s'est présenté en qualité de chef à la population du pays et lui a demandé de l'élire comme représentant d'une circonscription pour lui permettre de siéger à la Chambre des communes. Il a été défait, et le parti est resté sans chef à la Chambre des communes. Cette situation a duré treize mois. Nous avons alors été témoins de ce congrès de Winnipeg qui a choisi John Bracken et au cours duquel ce dernier a commencé à soumettre aux pouvoirs législatifs diverses déclarations de droits et d'autres documents de grande importance. Jusqu'ici cependant, John Bracken n'a pu se faire élire. Il ne représente personne en ce qui a trait à la Chambre des communes. Je dis...

M. GRAYDON: Ces paroles s'appliquent mieux au très honorable premier ministre qu'à M. Bracken.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je demande pardon à l'honorable député. Comme champion des droits du peuple dans ce Parlement, je prétends que seul celui qui occupe un siège au Parlement ou que les suffrages des électeurs ont autorisé à les représenter a le droit de parler au nom de la population. Le séjour prolongé de M. Bracken dans l'Assemblée législative d'une province ne lui confère pas le titre de représentant du peuple en ce moment pour la discussion des affaires publiques au Parlement, et ne l'autorise pas à faire des déclarations de droits qu'il fait citer à la Chambre des communes lorsqu'il n'est pas ici pour défendre ces droits.

Je ferai remarquer à mon honorable ami, puisqu'il a parlé de déclarations de droits, que le Bill des Droits est une importante mesure adoptée dans le but de conférer des droits et des privilèges au Parlement anglais, et l'un des droits et privilèges d'un peuple libre c'est de posséder un parlement libre où il envoie ses représentants adopter les lois et les programmes qui le régiront. Qu'advient-il de nos institutions parlementaires si nous substituons aux personnes qui devraient être à la Chambre des communes ou au parlement une forme quelconque de direction donnée par un chef absent? Voilà quelque chose de nouveau dans la vie politique de notre pays, la direction par un absent pendant une période d'années.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Mon honorable ami sait que de notre côté de la Chambre nous sommes prêts à faciliter l'entrée de M. Bracken à la Chambre des communes...

M. GRAYDON: Comme vous l'avez fait dans le cas de M. Meighen.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le peuple s'est prononcé.

L'hon. M. HANSON: Non, non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je soutiens qu'un chef qui ne peut pas se faire élire ne devrait pas réclamer le droit de diriger un parti politique.

M. GRAYDON: Mon honorable ami s'est trouvé dans une situation semblable.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'attire l'attention sur le changement qui se produit dans l'esprit de nos institutions politiques, sur la coutume qui commence à s'implanter d'avoir des chefs de parti qui prétendent devoir remplacer le Gouvernement après des élections générales, d'avoir des chefs qui dirigent les membres de leur parti d'en dehors du Parlement.

L'hon. M. HANSON: C'est ce qu'a fait votre ami Mitch Hepburn, n'est-ce pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est pas un exemple.

L'hon. M. HANSON: C'était votre ami alors.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le terrain sur lequel s'aventurent mes honorables amis n'en est que moins solide.

M. PERLEY: Il a réussi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'y a pourtant pas lieu de plaisanter ici. Je n'ai pas à indiquer à mes honorables vis-à-vis le chemin qu'ils doivent suivre pour arriver au succès ou à la ruine, à la veille d'élections générales, mais il m'incombe, à titre de leader de la Chambre des communes, de faire observer que la place du chef d'un parti politique qui espère former un Gouvernement est à la Chambre des communes en qualité de chef de l'opposition. Je voudrais ici signaler l'importance de ce que je viens de dire.

Le Parlement a donné à la position du chef de l'opposition un sens et une importance extraordinaires. Au chef de l'opposition est confiée par un texte de loi une position qui lui impose des devoirs bien marqués, ceux d'assister aux séances du Parlement et de surveiller l'administration publique, de critiquer le gouvernement loyalement et, probablement aussi, de faire connaître les mesures qu'il présenterait lui-même à la place de celles que